

**ARRÊTÉ DEP-2024-292 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POISSONNIER ÉCAILLER**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 8 février 2018 modifiant l'arrêté du 20 mars 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle poissonnier écailler;
Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle poissonnier écailler pour la session 2024 dans les académies de Paris, Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Christian VOIRIOT, professionnel

Vice-président :

Monsieur Robert ALCARAZ, enseignant

Enseignants :

Monsieur Thierry LENORMAND
Madame Kimhee VANDESQUILLE
Madame Anne-Sophie LE COROLLER
Madame Marine MATEOS
Madame Muriel TREVIS
Monsieur Marc LENAIN
Monsieur Bel Hadj MOUSLIM
Madame Delphine DIOT BONNAN

Professionnels :

Monsieur Maurice NAULLEAU
Madame Audrey BRUN
Madame Jennifer MERZ
Monsieur Bastien DELAPIERRE
Monsieur Maxime DELBART
Monsieur Filipe DOMINGUES
Monsieur Didier ROUILLER
Madame Sophie DE BERNADI

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER